

4221 - Rénovation et équipements des établissements pour enfants et autres structures

Equipements sanitaires et sociaux - Famille et enfance

Rapport n° CP/2011/735

Service gestionnaire :
Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport porte sur des demandes de subvention pour des investissements réalisés par quatre associations : l'Ill aux Enfants à Illkirch Graffenstaden, le Jardin d'Enfants Rechit Hochma, l'association d'Action Sociale du Bas-Rhin et l'association Par Enchantement dans le domaine de l'aide aux structures privées d'accueil de la petite enfance

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement au titre des modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

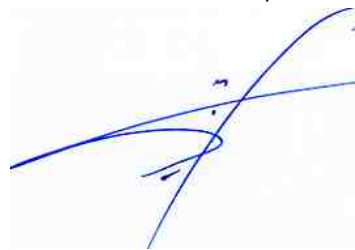
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15204	204-2042-51	359 867,44 €	28 996,71 €	10 084,62 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 10 084,62 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL